

Moussaoui, le coupable idéal : complice du 11 septembre ?¹

Le procès du Français Zacarias Moussaoui s'est ouvert en Virginie. S'il est convaincu d'avoir été le complice des attaques du 11 septembre, il sera condamné à mort. Pourtant, il n'est pas passé à l'acte et des responsables directs des attentats, pourtant emprisonnés, ne seront pas jugés.

L'administration américaine présente volontiers le procès-spectacle de Zacarias Moussaoui comme celui des attaques meurtrières contre le *World Trade Center* et le Pentagone. Une telle affirmation est, pour le moins, nettement exagérée. Si le jeune Français est condamné à mort, c'est qu'il aura été reconnu complice des attentats du 11 septembre 2001. Mais des coupables directs et avérés, ceux qui n'ont pas explosé dans les Boeing fatals, sont absents du prétoire. Ils sont pourtant entre les mains des services américains depuis des années puisqu'ils ont été capturés au Pakistan, l'un en septembre 2002, l'autre en mars 2003. Ramzi Ben Al-Shaibi, un Yéménite de 33 ans, après avoir échoué à pénétrer sur le territoire des Etats-Unis, a aidé matériellement les pirates de l'air, notamment en leur faisant parvenir des dizaines de milliers de dollars. Khaled Cheikh Mohamed, 39 ans, est d'un autre calibre. Il a organisé une bonne partie des opérations menées par Al-Qaida. Le 11 septembre, bien sûr. Mais aussi les attaques de 2000 contre le destroyer *USS Cole*, de 2002 contre la synagogue de Djerba, de 1998 contre les ambassades américaines de Tanzanie et du Kenya. Il devait, paraît-il, faire exploser en vol 11 avions de ligne américains en 1995. Les deux hommes sont au secret dans une prison de la CIA. Partant, ils n'ont plus aucune existence officielle. Au reste, en dépit d'arrestations par centaines et autant d'incarcérations, un cas seulement, selon le Centre pour la loi et la sécurité de l'université de New York, a abouti à un jugement pour terrorisme. Il s'agit de Richard Reid, le farfelu qui a tenté de faire exploser ses chaussures dans un avion en décembre 2001.

Qu'en conclure ? Selon le Centre, « pour cette administration, la lutte contre le terrorisme n'est pas du ressort des juges mais de l'armée et des services de renseignements ». D'où les mises en secret et les prisons « hors la loi » comme Guantanamo.

Un cas à part

Zacarias Moussaoui, à bien des égards, est donc un cas à part. Un sous-doué du terrorisme ? Al-Shabi et Cheikh Mohamed ont certes été en contact avec lui. Mais le second, en octobre 2001, se réjouissait d'avoir tenu le Français à l'écart des attaques. Le fait est qu'au moment où des avions semaient la mort à New York et à Washington, il était hors d'état de nuire, emprisonné à Minneapolis dans l'Etat du Minnesota. Il avait été arrêté quelques semaines plus tôt pour une affaire de visa périmé, une stupide infraction aux lois de l'immigration. Il s'entraînait certes à la conduite de vol simulée dans une école de pilotage. Mais sa maladresse et un comportement étrange n'avaient pas manqué d'attirer l'attention des instructeurs. Placé sous mandat d'arrêt, il avait déclaré aux agents du FBI qu'il voulait apprendre à piloter pour frimer devant ses amis. Puis il avait affirmé devant les agents du FBI que son intention était de faire exploser la Maison Blanche. Bien avant l'ouverture officielle de son procès, Moussaoui a dit avoir menti sur ses intentions pour donner du temps aux terroristes, « permettre aux frères d'Al-Qaïda de continuer. » Et, au grand dam de ses avocats, il a décidé de plaider coupable. Ce qui restreint le champ des sentences possibles à deux possibilités : la condamnation à mort ou la prison à vie. Déterminée à arracher la peine capitale, l'accusation, faute de pouvoir impliquer directement Moussaoui dans les attaques, plaide que les attentats auraient pu être empêchés s'il avait parlé. Et que, en ayant menti aux agents fédéraux, il a participé objectivement à la mise à mort de 2973 personnes.

¹ Article paru dans le N° 259 du *Journal du mardi*, 14 mars 2006

Mental fragile ?

Le rôle exact de Zacarias Moussaoui n'a toutefois pas été élucidé. Les procureurs ont abandonné l'idée qu'il aurait été « le vingtième pirate ». Lui-même évoque sa proximité avec les tueurs d'Al-Qaïda et revendique d'avoir *préparé « des actes de terrorisme, piraterie aérienne, destruction d'avions, assassinats de fonctionnaires américains »*, etc. Mais il nie toute participation effective aux attentats du 11 septembre. La stratégie de la défense sera donc d'insister sur la santé mentale fragile de leur client, qui a plaidé coupable envers et contre toute logique et les a d'ailleurs récusés. D'autre part, elle dénoncera les erreurs de l'administration qui, malgré des informations concordantes, n'a pas mis les services compétents en alerte, ni évité les attentats. Les avocats de Moussaoui essaieront donc de démontrer que les Etats-Unis en savaient plus que l'accusé avant les attaques.

Mais le gouvernement américain veut prouver, en pleine polémique sur Guantanamo, les tortures et les prisons secrètes de la CIA, qu'elle est capable d'en découdre dans les règles avec un djihadiste. Les enjeux politiques jouent donc en défaveur de Zacarias Moussaoui. Le département de la Justice a choisi un lieu hautement symbolique pour le procès : la ville d'Alexandria, banlieue cossue de Washington, à un jet de pierre du Pentagone. De sinistres statistiques montrent que les tribunaux de cette ville sont d'une extrême sévérité et se prononcent volontiers pour la peine de mort. Le ministre de la Justice, Alberto Gonzales a confirmé sans ambages *« vouloir la peine de mort dans cette affaire. »* Et pour la première fois, comme pour dramatiser un peu plus un spectacle soigneusement mis en scène, les familles d'une quarantaine de victimes du 11 septembre témoigneront de leur douleur devant le tribunal.

Il est vrai également que Zacarias Moussaoui n'a rien fait pour calmer le jeu. Il n'a cessé de dénoncer la justice américaine et ses propres avocats. Présenté une première fois à la mi-février, il a lancé : *« Vous possédez tout : la défense, la juge, l'accusation. Tous ces gens sont américains. Vous êtes mes ennemis. Je suis Al-Qaïda, votre ennemi juré. »* La juge Brinkema, qui tente de conserver à ce procès un maximum de dignité, a accusé à plusieurs reprises Moussaoui de vouloir organiser sa mort. Ses avocats invoquent sa santé mentale, affirment qu'il souffre de schizophrénie.

Pour Patrick Baudouin, l'avocat de la mère de Moussaoui et président d'honneur de la fédération internationale des ligues des droits de l'homme, de toute manière, *l'accusé « n'est pas passé à l'acte et savait vraisemblablement très peu de choses. »* Et il dit craindre *« un procès vitrine, une sorte d'exutoire face à la tragédie du 11 septembre. »* Le procès pourrait se prolonger jusqu'en juin.

Une longue procédure

Le 16 août 2001, Moussaoui est arrêté pour violation des lois sur l'immigration. Il était aux Etats-Unis depuis février 2001. Accusé d' *« avoir participé activement »* au 11 septembre, il est chargé de six chefs d'inculpation, dont quatre sont passibles de la peine de mort.

En juillet 2002, il décide de plaider coupable avant de se rétracter quelques jours plus tard. En octobre 2003, la juge Leonie Brikema interdit aux procureurs de demander la peine de mort parce que le gouvernement a refusé le témoignage de membres d'Al-Qaïda. En avril 2004, un tribunal donne gain de cause au gouvernement.

En avril 2005, Moussaoui plaide coupable de complicité dans les attentats mais dément son implication parce qu'il préparait une attaque séparée contre la Maison Blanche.

Janvier 2006 : les avocats commis d'office annoncent qu'ils plaideront la folie pour éviter la peine de mort. La juge ordonne la transmission de documents secrets à la défense, concernant des informations dont l'administration disposait avant le 11 septembre.

Guantanamo : sinistre « prison modèle »²

Quelque 500 personnes sont toujours détenues dans la prison américaine de Guantanamo à Cuba. Dix d'entre elles, seulement ont été inculpées à ce jour. De plus en plus de voix s'élèvent pour exiger la fermeture de ce camp de concentration. Où les terroristes présumés apparaissent bien peu dangereux.

Guantanamo, plus confortable que les prisons belges ? Tels sont en substance les commentaires d'une récente mission belge dans le camp de concentration américain. La sénatrice Anne-Marie Lizin conduisait cette visite au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il a suffi de quelques heures passées dans des annexes du site, opération d'ailleurs encadrée par de hauts responsables de l'administration américaine, pour que la religion des « experts » soit faite. « *C'est une prison modèle, les gens y sont mieux traités qu'en Belgique* » a constaté le policier antiterroriste Alain Grignard. Et les grévistes de la faim qui protestent contre l'arbitraire de leur détention ? Rassurant, le professeur de l'université de Liège, Simon Petermann, a estimé qu'ils n'étaient plus que trois. Plus « *quelques autres qui se nourrissent de façon intermittente.* » Des médecins ont bien confirmés que les grévistes étaient nourris de force. Soit. Mais avec des tubes couramment utilisés dans les hôpitaux belges. Enfin, les interrogatoires « *musclés* » des années passées auraient cédé le pas à des « *techniques plus soft* ».

Tout cela, à n'en pas douter, aura mis du baume au cœur des quelque 500 détenus toujours incarcérés dans le plus total irrespect du droit international et des lois américaines. Pourtant, le secrétaire général des Nations-Unies, Kofi Annan, a encore appelé récemment les Etats-Unis à fermer Guantanamo au plus vite. Et à Strasbourg, le Parlement européen est allé dans le même sens en exigeant que les prisonniers soient rapidement jugés devant un « *tribunal compétent, indépendant et impartial.* »

« Traitements inhumains »

C'est apparemment beaucoup demander. Selon Mme Lizin, le département d'Etat a bien fait savoir son intention de diminuer le nombre de détenus pour les renvoyer vers leur pays d'origine où leur sort risque d'être pour le moins incertain. Et dès septembre 2004, la cour suprême des Etats-Unis avait autorisé les détenus du camp à contester leur détention devant un tribunal américain. « *Il faut un calendrier de fermeture* » a donc souhaité la délégation de l'OSCE. Mais à la mi-février encore, la Maison Blanche a refusé de fermer le site, répondant ainsi à un rapport accablant dressé par un groupe d'experts indépendants désignés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, bien plus sévère que les constats du bourgmestre de Huy. Selon ce document, « *les conditions générales de détention* » comme « *l'isolement forcé des détenus* » équivaut « *à un traitement inhumain* » et dans certains cas « *s'apparentent* » à des tortures. Il s'agit donc de « *fermer les installations sans délai supplémentaire* » et « *soit juger rapidement tous les détenus (...) soit les libérer immédiatement.* » La plupart d'entre eux ont été capturés après les attentats du 11 septembre, notamment en Afghanistan. Washington a vertement renvoyé les Nations Unies à leurs impertinentes études. « *Rien n'a changé* » dans la position, américaine » a réaffirmé un porte-parole de la Maison Blanche. « *Les gens qui se trouvent là-bas sont de dangereux terroristes* » et « *je crois que l'ONU se discrédite quand une équipe comme celle-là se précipite pour faire un rapport en retenant seulement des allégations* » et des déclarations « *réchauffées* » de détenus.

² ibidem

Piètres tueurs

Il est vrai que les inspecteurs ont renoncé à se rendre à Guantanamo après s'être vu refuser l'autorisation de s'entretenir en tête à tête avec les prisonniers. Les témoignages accablants ne manquent pourtant pas. En témoigne la récente publication d'un document rendu public par le Pentagone et dévoilant notamment les identités et les parcours d'un grand nombre de personnes détenues à Guantanamo. Des « *ennemis combattants* » comme les qualifie le jargon en vogue dans l'administration américaine ? Dans la réalité, on est souvent loin du discours du ministre de la Défense de George Bush, Donald Rumsfeld, qui qualifiait les prisonniers « *de pires des pires des terroristes* ». Ou des paroles du vice-président Dick Cheney pour qui « *ce sont des employés de la terreur, des membres d'Al-Qaïda et des talibans.* » « *Si on les relâche, ils rentreront chez eux pour essayer de tuer des Américains.* »

Piètres tueurs. Le document du Pentagone, publié sur injonction d'un juge new-yorkais en vertu du *Freedom or Information Act*, révèle une liste de 317 noms parmi 5000 pages de comptes rendus d'audiences de prisonniers. Dix d'entre eux seulement ont été inculpés. Les autres croupissent à l'ombre dans un total vide juridique. Qui sont-ils ? Comme en une longue litanie, le quotidien britannique *The Independent* a parlé de ces « *cuisiniers, agents de nettoyage, chauffeurs, vendeurs et marchands. Ils ont parcouru dans tous les sens le monde musulman, de l'Afghanistan à l'Arabie saoudite, travaillant, étudiant, allant en pèlerinage et, parfois, tentant d'entrer en lutte contre les forces américaines.* » Le rapport, qui avait déjà été publié sans les noms en juin 2005, retrace effectivement les mouvements des détenus entre l'Europe, l'Afrique du Nord, la péninsule arabique et le Moyen-Orient. On y parle du prisonnier Msihal Awad Sayaf Alhabri qui a fait une tentative de suicide le 16 janvier 2003 résultant en « *une blessure grave au cerveau par manque d'oxygène.* » Wallid Brahim Mustafa Aud-Jasi dit avoir « *quitté la Palestine pour chercher du travail* » et affirme n'être pas « *un ennemi-combattant des Américains.* » Abdul, tunisien, avoue avoir trafiqué de la drogue en Italie mais se défend d'être « *un fanatique de l'islam* » tout en reconnaissant avoir fréquenté un camp en Afghanistan.

Ce scanning de centaines de destinées montre avant tout l'arbitraire des arrestations, sans chef d'accusation. Certains des détenus expliquent « *qu'ils ont été remis aux forces américaines en échange d'une récompense ou arrêtés parce qu'ils ont refusé de payer un pot-de-vin aux autorités locales* » a noté le *New-York Times*. D'autres parlent d'extorsion d'aveux sous la torture.

En octobre 2005, la juge Kessler – aussitôt accusée de « sympathie avec les terroristes » par une partie de la droite - était intervenue sur la situation à Guantanamo. Elle avait ordonné à l'armée de communiquer les dossiers médicaux des prisonniers pour que les familles sachent qui faisait la grève de la faim. Elle parlait de l'alimentation forcée des grévistes comme d'« *un traitement cruel et dégradant pour la dignité humaine.* »

« Terrible »

« *Les leçons d'Abou Ghraïb n'ont pas été retenues.* » Tel est le verdict du dernier rapport d'Amnesty International sur les prisons irakiennes. Trois ans après l'invasion de l'Irak, la situation des droits de l'homme reste « *terrible* ». Ainsi, les forces étrangères « *principalement américaines* » détiennent des dizaines de milliers de personnes « *sans être inculpées, ni jugées.* » Comme à Guantanamo, « *certaines détenus ont été retenus pendant plus de deux ans sans recours légal, d'autres libérés sans explication, excuses ou réparations.* » « *Après les horreurs de la période de Saddam Hussein et les sévices contre les prisonniers d'Abou Ghraïb* », cette situation est « *choquante* ». « *De nombreux cas de torture et de mauvais traitements dans les installations contrôlées par les autorités irakiennes ont été rapportés* » dit encore le rapport.